



ASSEMBLÉE — 40^e SESSION

COMITÉ EXÉCUTIF

Point 25 : Formation et renforcement des capacités en aéronautique civile

APPUI AUX ÉTATS DANS L'ÉLABORATION DE FEUILLES DE ROUTE RELATIVE AU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS EN AVIATION

(Note présentée par le Cameroun)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le trafic aérien devrait doubler au cours des 15 prochaines années, ce qui va nécessiter des personnels qualifiés à divers postes dans le secteur de l'aviation civile. Pour soutenir cette croissance la communauté aéronautique doit favoriser la formation de personnels qualifiés pour les compagnies aériennes, les exploitants d'aéroports, les fournisseurs de services de la navigation aérienne, les autorités de supervision et de réglementation.

Certains États membres, confrontés au manque de personnel qualifié et compétent en nombre suffisant, sont engagés dans des projets d'élaboration d'une feuille de route pour la formation et le renforcement des capacités en aviation. Suite à la Résolution de l'Assemblée de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) A38-12, Appendice D (Personnel aéronautique qualifié et compétent), il est apparu urgent que l'OACI vienne davantage en aide aux États membres dans le but de les assister dans le processus d'élaboration d'une feuille de route pour la formation et le renforcement des capacités en aviation. Bien que l'OACI ait élaboré un guide pratique relatif à l'élaboration d'une feuille de route pour la formation et le renforcement des capacités en aviation, ce document devrait être officiellement distribué pour être réellement utile aux États.

Suite à donner : L'Assemblée est invitée :

- a) à prendre acte des informations contenues dans la présente note de travail ;
- b) à demander à l'OACI d'organiser des ateliers de vulgarisation, en coordination avec les Bureaux régionaux, du guide pratique sur l'élaboration d'une feuille de route pour la formation et le renforcement des capacités des personnels de l'aviation ;
- c) à inviter l'OACI et les États membres qui en ont l'expertise, à fournir leur assistance aux États membres qui éprouvent des difficultés dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route pour le développement des capacités en aviation.

*Objectifs
stratégiques :*

La présente note de travail se rapporte à tous les Objectifs stratégiques.

¹ Versions française et anglaise fournies par le Cameroun.

<i>Incidences financières :</i>	Sans objet.
<i>Références :</i>	Résolution A38-12, Appendice D, de l'Assemblée de l'OACI <i>Aviation Training and Capacity-building Roadmap for States – A Practical Guide</i> , OACI, 2017

1. INTRODUCTION

1.1 La mise en œuvre adéquate des normes et pratiques recommandées (SARP) et des procédures pour les services de navigation aérienne (PANS) nécessite la disponibilité de personnel qualifié et compétent et, l'OACI assiste les États membres à réaliser et à maintenir la compétence du personnel aéronautique au moyen du Programme TRAINAIR PLUS.

1.2 Certains États membres éprouvent encore des difficultés dans ce domaine à cause de la pénurie de personnel qualifié pour appuyer le système existant et futur du transport aérien. À cet effet, l'OACI doit consacrer des efforts particuliers pour aider ces États membres à répondre à leurs besoins dans le domaine des ressources humaines dans l'esprit de l'initiative *Aucun pays laissé de côté*.

1.3 Dans le but de juguler toutes ces carences en ressources humaines qualifiées, les États membres doivent mettre en place des stratégies adaptées aux contextes spécifiques de leurs industries aéronautiques locales et, élaborer des feuilles de route pour le développement des compétences dans le domaine de l'aviation civile.

1.4 L'élaboration des feuilles de route pour le développement des compétences dans le domaine de l'aviation civile fait appel à des compétences spécifiques en matière d'analyse de données multiples et variées et de montage de projet.

1.5 Les États membres ne disposent pas toujours de toutes ces compétences spécifiques et, font souvent appel à des consultants dont le coût de contractualisation est un frein pour l'élaboration des dites feuilles de route.

2. ANALYSE

2.1 Le développement de l'aviation mondiale durable, sûr et sécurisé repose sur la disponibilité des employés, superviseurs et gestionnaires compétents pour planifier, coordonner, gérer, exploiter, maintenir et superviser toutes les opérations complexes dans divers aéroports, espaces aériens, avions, etc.

2.2 Une feuille de route pour le développement des compétences dans le domaine de l'aviation civile est un document qui décrit les ressources humaines nécessaires à un État pour atteindre ses objectifs nationaux en matière de transport aérien.

2.3 Au niveau stratégique, cette feuille de route permet de :

- a) faciliter la réalisation d'un consensus sur un ensemble de buts, d'objectifs, d'étapes et de besoins requis ;

- b) fournir un mécanisme pour créer et appliquer des critères afin de garantir que les objectifs et les délais sont respectés ;
- c) fournir un cadre qui guide les parties prenantes et les équipes de projet dans la planification et la coordination de leurs activités.

2.4 À la suite de la note de travail A39-WP/349/EX/135 présentée par le Cameroun à la 39^e session de l'Assemblée en 2016, demandant l'appui de l'OACI aux États qui se lancent dans l'élaboration de feuilles de route pour le développement des compétences dans le domaine de l'aviation civile, l'OACI a publié sur son site internet le document intitulé *Aviation Training and Capacity-building Roadmap for States – A Practical Guide*.

2.5 Ce document, dont il convient de saluer la publication, propose une approche par étapes à suivre lors de l'élaboration d'une feuille de route pour la formation et le renforcement des capacités des personnels de l'aviation.

2.6 Cependant, il est à noter que ce guide n'a pas été vulgarisé au niveau des États pour fournir des orientations aux États Membres qui ont besoin d'être assistés par l'OACI ou d'autres États membres dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une feuille de route pour la formation et le renforcement des capacités des personnels de l'aviation.